

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 22 octobre 2007**  
~~~~~

AMENAGEMENT DES ABORDS DU PONT DU DIABLE – ACQUISITIONS FONCIERES

N° 6-2 du bordereau - Rapport page 28

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 octobre 2007, à la Mairie de St Paul et Valmalle, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. DIAZ Manuel - M. FORGUES Jean Marie - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert – M. AUTIN Gilles - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – Mme FOURNEL Michelle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques- M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël – M. ALVERGNE Michel - M. RIGAL Fernand - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme. DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. RUIZ Jean François - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Monsieur Jean Marcel JOVER donne pouvoir à Monsieur André SIDERIS
Madame Anne Marie DEJEAN est élue secrétaire de séance

Absents ou excusés : M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - Mme VIVIEN Isabelle – M. ASTIE Michel - M. GASTAN François

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2007 pour le financement de l'opération 16 d'aménagement des abords du pont du Diable, soit une somme de 8 362 971 € TTC dont 430 895 € restent disponibles pour engagement à la date de la présente délibération,

Vu la déclaration d'utilité publique qui a été prise par arrêté préfectoral du 20 janvier 2005.

Vu l'évaluation établie par la brigade domaniale en 2005.

Vu la délibération du 20 novembre 2006, par laquelle le conseil communautaire a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section BH n°36, d'une superficie de 2370 m², appartenant à M. Marcellin DALBY, décédé.

Vu le courrier adressé par M. Robert DALBY en date du 10.09.2007

Vu la négociation avec ces propriétaires,

Considérant que suite à une recherche généalogique, les héritiers ne sont pas Bernadette, Francis, Jeanine et Chantal Dalby, mais Claude, Jean-François et Robert DALBY.

Sur proposition de Monsieur Jacques Andrieux, membre du bureau de la Communauté de communes, Président de la commission opération Grand site,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **de délibérer** sur l'acquisition des parcelles BH36 pour un montant de 3 000 € HT, hors frais d'acte,

Propriétaires	N° parcelle	Superficie	Nature du sol	Prix au m ²	Indemnité	Montant €
DALBY Claude, DALBY Jean-François, DALBY Robert	BH36	2 370 m ²	Landes	0,52 €/m ²	1778 €	3 000 €

- **d'autoriser** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs au versement de cette somme,

La présente dépense à la charge de la Communauté de communes sera imputée au chapitre 21 opération 16 article 2111 du budget communautaire 2007

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 98-2007 le

Publication le

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET

N°98-2007